

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 11 MAI 2015
--

L'an deux mille quinze, le onze mai à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121.10 et 2122.8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation : 4 mai 2015

Étaient présents : Bertrand Hauchecorne, Caroline Ménager, Stéphane Roy, Robert Genty, Didier Courtois, Eric Couadier, Annick Villafafila, Chantal Bureau, François Gabrion, Martine Bourdel, Anaïs Perdereau, Nicolas Mohamed, Céline Leroy, Véronique Spir, Yoan Béaur

Étaient absents excusés : Yoann Béaur qui a donné procuration à Robert Genty, Céline leroy qui a donné procuration à Anaïs Perdereau

Était absent : /

Secrétaire de séance : Caroline Ménager

Le compte rendu précédent est approuvé à l'unanimité

2015- 23	SPECTACLE MEDIATHEQUE ET DEMANDE DE FACC
----------	---

Monsieur Hauchecorne présente le projet de manifestation, « Les Clochettes d'hiver », prévue le 11 décembre 2015 à la médiathèque, par l'association « Troupe des Salopettes ».

Le budget global est de 887€.

Ce projet peut s'inscrire dans le cadre du Fond d'Accompagnement Culturel aux Communes du Conseil départemental, et une demande de subvention peut être déposée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité,

- d'autoriser Monsieur le maire à instruire la demande de subvention à hauteur de 552.50€ auprès du Conseil départemental.

2015 -24	DEMANDE DE PARTICIPATION CLASSE DE DECOUVERTE
----------	--

Bertrand Hauchecorne informe le conseil qu'une famille mareprésienne dont l'enfant est scolarisé à Cléry saint André, souhaite une participation financière. Son enfant part en effet en classe de mer du 1^{er} au 5 juin aux sables d'Olonne.

Le coût du séjour en charge pour la famille est de 123.50€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide de participer à hauteur de 65€.

2015 - 25	REVISION DES TARIFS PERISCOLAIRES
-----------	--

Monsieur le Maire propose de revaloriser les prix du restaurant scolaire et de l'accueil périscolaire (hors accueil du mercredi après-midi). Il soumet 3 choix d'augmentation respective de 1,2 et 3%.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide l'augmentation de 2% à compter du 1^{er} septembre 2015.

Année 2014/2015				Nouveaux tarifs année 2015/2016			
	Quotient CAF	Garderie matin et soir	Garderie matin ou soir	cantine	Garderie matin et soir	Garderie matin ou soir	cantine
Tarif 1	<198€	1.11	0.74	1.14	1.13	0.75	1.16
Tarif 2	198 à 264	1.22	0.81	1.26	1.24	0.83	1.29
Tarif 3	265 à 331	1.33	0.89	1.37	1.36	0.91	1.40
Tarif 4	332 à 398	1.44	0.97	1.48	1.47	0.99	1.51
Tarif 5	399 à 465	1.55	1.03	1.60	1.58	1.05	1.63
Tarif 6	466 à 532	1.66	1.11	1.71	1.69	1.13	1.74
Tarif 7	533 à 599	1.78	1.19	1.83	1.82	1.21	1.87
Tarif 8	600 à 666	1.89	1.25	1.94	1.93	1.28	1.98
Tarif 9	667 à 733	2.00	1.33	2.06	2.04	1.36	2.10
Tarif 10	734 à 800	2.11	1.41	2.17	2.15	1.44	2.21
Tarif 11	801 à 1000	2.22	1.48	2.28	2.26	1.51	2.33
Tarif 12	1001 à 1200	2.77	1.85	2.86	2.83	1.89	2.92
Tarif 13	> 1201€	3.33	2.22	3.43	3.40	2.26	3.50

2015 - 26	REVALORISATION DES LOYERS DES COMMERCANTS
------------------	--

Le maire explique que les baux des trois artisans exerçant dans des bâtiments communaux ont expiré. Il ajoute que le niveau de loyer demandé avait été fixé de manière très inférieure au cours du marché afin de leur permettre un démarrage d'activité satisfaisant.

Afin d'uniformiser les loyers, il propose de les fixer à 7€ le m2 à compter du 1^{er} juillet 2015 pour Monsieur Texeira de Faria (garagiste) et Me Postaire (esthéticienne), et au 1^{er} septembre 2015 pour Me Boudier (coiffeuse).

Cependant, afin d'atténuer les augmentations, un abattement de 40% pour les 2 premières années, et de 20% pour les 2 années suivantes sera consenti à Monsieur Texeira de Faria et à Me Boudier.

Les baux commerciaux sont de type 3-6-9 et ils démarreront le 1^{er} juillet 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide la proposition.

2015 - 27	CONTRÔLE DES EQUIPEMENTS SPORTIFS ET RECREATIFS
------------------	--

Un avis de commande groupée pour le contrôle des équipements sportifs et récréatifs est mis en place par la CCVA afin de vérifier la conformité des toutes les installations sportives de tout le territoire.

Le maire propose de participer à cette commande.

Après en avoir délibéré, le conseil valide le principe de partenariat et autorise le maire à signer tous les documents y référant.

2015 - 28	CONTRAT DE MISSION DE SECURITE
------------------	---------------------------------------

Robert Genty explique qu'à la suite de la visite de tous les établissements recevant du public, il est nécessaire d'effectuer une synthèse des diagnostics, un calendrier des actions engagées, un montage pour la préfecture, et une assistance avec les services instructeurs.

Le maire propose d'engager le cabinet MD Conseils afin d'effectuer d'une part la mise en place du Dossier d'agenda d'Accessibilité programmée du patrimoine de la commune pour la somme de 2600€ HT, et d'autre part le remplacement de l'alarme incendie et du revêtement de sol sportif de la salle polyvalente pour un montant de 600€ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide cette proposition.

2015 - 29

DEMANDE DE SUBVENTION

Le maire explique qu'une subvention est envisageable auprès du Conseil départemental dans le cadre des aménagements de la voirie? Aussi propose-t-il au conseil de l'autoriser à déposer une demande pour les travaux prévus Rue du Cas Rouge et Rue du Bout.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil départemental.

2015 - 30

DEMANDE DE SUBVENTION

Le maire explique qu'une subvention régionale est possible dans le cadre du contrat régional du Pays Sologne Val Sud pour la construction du local destiné à recevoir le café et l'épicerie dans le centre bourg.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Pays Sologne Val sud.

QUESTIONS DIVERSES

Le maire explique que Yann Hervis a présenté la maquette de la borne St Jacques qui sera implantée à Mareau aux Prés. Véronique Spir ajoute que l'implantation d'une ruche pédagogique est prévue sur la place. Le choix de l'emplacement exact où elles seront installées sera discuté dans le cadre de l'aménagement du bourg.

Eric Couadier évoque des actes de vandalisme dans la commune qui lui semble en recrudescence. Il demande si des actions peuvent être engagées. Robert Genty précise qu'il en a déjà informé les gendarmes mais que nous les encouragerons à passer plus souvent dans les lieux où des dégradations ont été constatées. Le maire propose de mettre un article dans le prochain flash info.

Le maire informe que ERDF devra renforcer le réseau électrique à l'entrée de la commune. Ce serait peut-être l'occasion d'enfouir les réseaux d'éclairage public et de téléphone. Cependant cela aura un coût pour la commune.

Une concertation publique pour l'aménagement du bourg est prévue le 12 juin prochain.

PROCHAINS CONSEILS

Lundi 8 juin 2015 à 18 h 30

Lundi 6 juillet 2015 à 18h30

Rien n'étant plus à l'ordre du jour la séance est levée à 20 h 30